

Contrat de Ville de la Métropole Rennaise

Soutien aux projets dans les territoires prioritaires

Modalités d'articulation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques



Contrat de ville 2015/2020

Cohésion sociale

Aménagement,
cadre de vie

Emploi, formation,
développement économique

*(Accès à la culture, au sport et au
loisir, Éducation, parentalité, lutte
contre l'isolement...)*

Quatre axes transversaux : Jeunesse / Lutte contre les discriminations / Égalité
femmes-hommes / Histoire et mémoire des quartiers populaires



Plan d'Action Territorial

La déclinaison des orientations stratégiques du Contrat de Ville au niveau des territoires prioritaires se traduit dans l'élaboration de Plans d'Actions Territoriaux (PAT) à l'échelle de chacun des 5 territoires prioritaires rennais et du territoire de veille de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande. Chaque PAT a été co-construit avec l'ensemble des acteurs.trices du territoire.

Le PAT se concentre sur les 4 ou 5 enjeux spécifiques identifiés par le partenariat local sur chaque quartier. Le Contrat de Ville de la métropole rennaise a validé 4 axes transversaux de mobilisation : ***la jeunesse ; l'égalité femmes-hommes ; la lutte contre les discriminations ; l'histoire et la mémoire des quartiers populaires.***

Les enjeux et objectifs spécifiques identifiés dans le PAT doivent être des leviers pour engager ou accentuer la mobilisation des signataires et des acteurs.trices du territoire autour des problématiques identifiées pour ces quatre axes transversaux.

MAUREPAS

Les enjeux prioritaires pour le quartier :

Enjeu 1 : Emploi et développement économique

Enjeu 2 : Espaces publics

Enjeu 3 : Éducation

Enjeu 4 : Vivre-ensemble

Enjeu 5 : Santé



LE BLOSNE

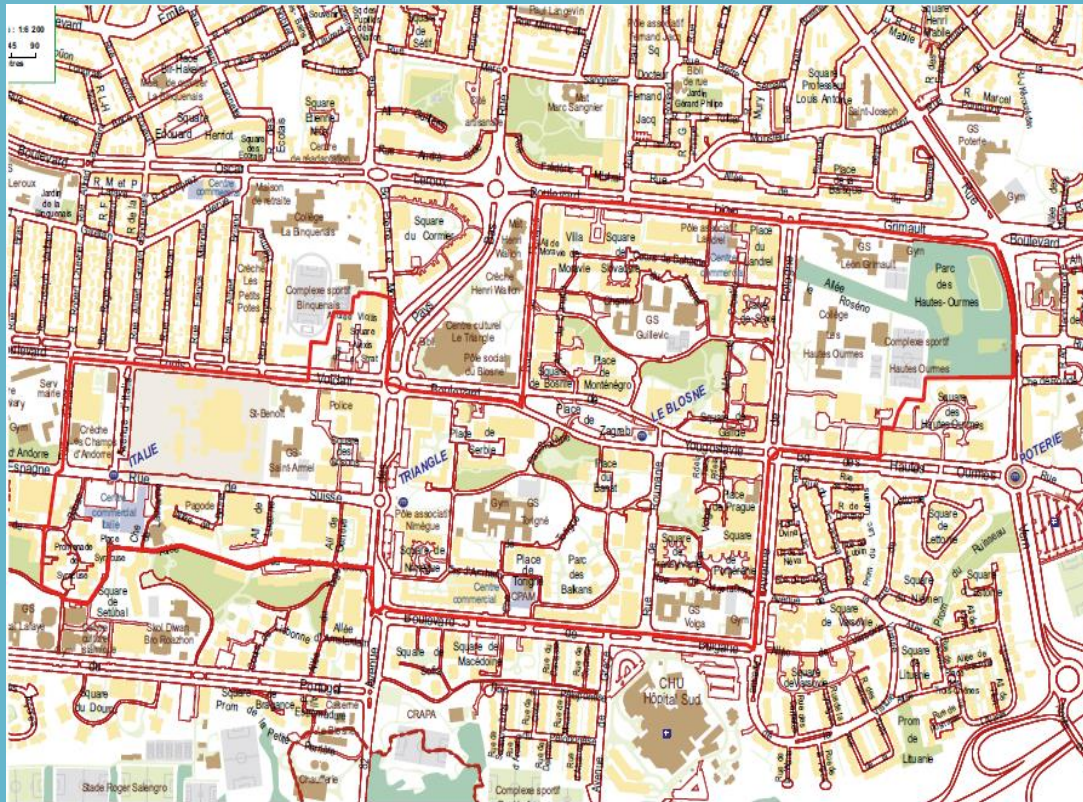
Les enjeux prioritaires pour le quartier :

Enjeu 1 : Emploi

Enjeu 2 : Aménagement - Cadre de vie

Enjeu 3 : Éducation

Enjeu 4 : Vivre Ensemble



CLEUNAY

Les enjeux prioritaires pour le quartier :

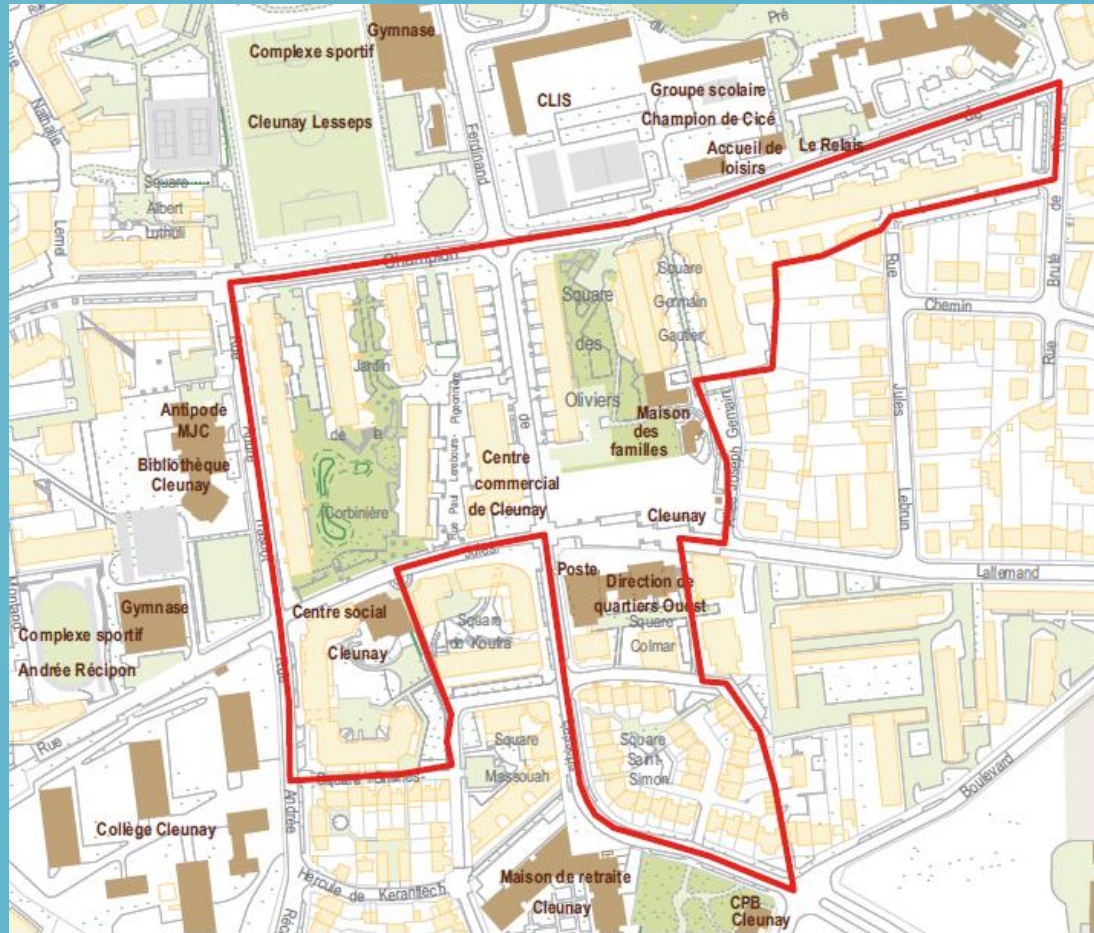
Enjeu 1: Lutter contre l'isolement

Enjeu 2 : Jeunesse

Enjeu 3 : Éducation, parentalité

Enjeu 4 : Emploi

Enjeu 5 : Aménagement, habitat, cadre de vie



VILLEJEAN

Les enjeux prioritaires pour le quartier :

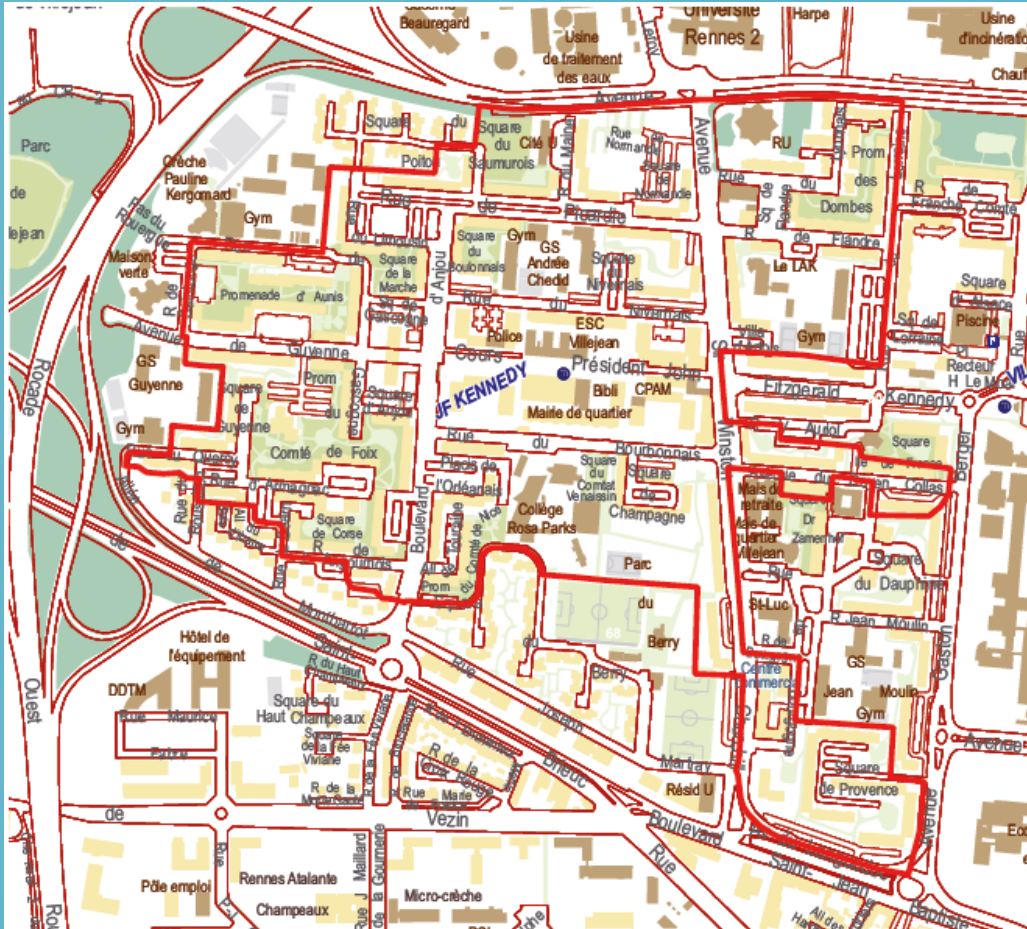
Enjeu 1 : Éducation

Enjeu 2 : Favoriser l'accès à l'emploi

Enjeu 3 : Tranquillité publique, appropriation de l'espace public et valorisation de l'image du quartier

Enjeu 4 : Favoriser l'accès aux soins, au bien-être et à la prévention

Enjeu 5 : Renforcer l'attractivité des logements



CLÔTEAUX CHAMPS-MANCEAUX

Les enjeux prioritaires pour le quartier :

Enjeu 1 : Vivre-ensemble

Enjeu 2 : Éducation

Enjeu 3 : Lutte contre l'isolement

Enjeu 4 : Cadre de vie



Seront instruits favorablement les projets qui répondent aux critères suivants :

#1

Le projet s'adresse aux habitant.e.s des territoires prioritaires.



#2

Il répond à un enjeu du Contrat de Ville et/ou des Plans d'Actions Territoriaux.



#3

Il est travaillé en partenariat sur le quartier et fait le lien avec d'autres projets du quartier.



#4

Les habitant.e.s sont acteurs.trices du projet et sont associé.e.s à son élaboration.



#5

La description de l'action est claire et le montage du budget est proportionné, le dossier est complet : correctement renseigné, respect des règles de fond et de forme ainsi que des délais impartis.





Comme en 2017, la saisie en ligne sur le site du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) est la première étape de la demande de subvention ; ce sera le seul dossier à élaborer.



C'est votre 1^{ère} demande et vous n'avez pas de code/mot de passe :

Envoyez les documents suivants à l'adresse mail ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr

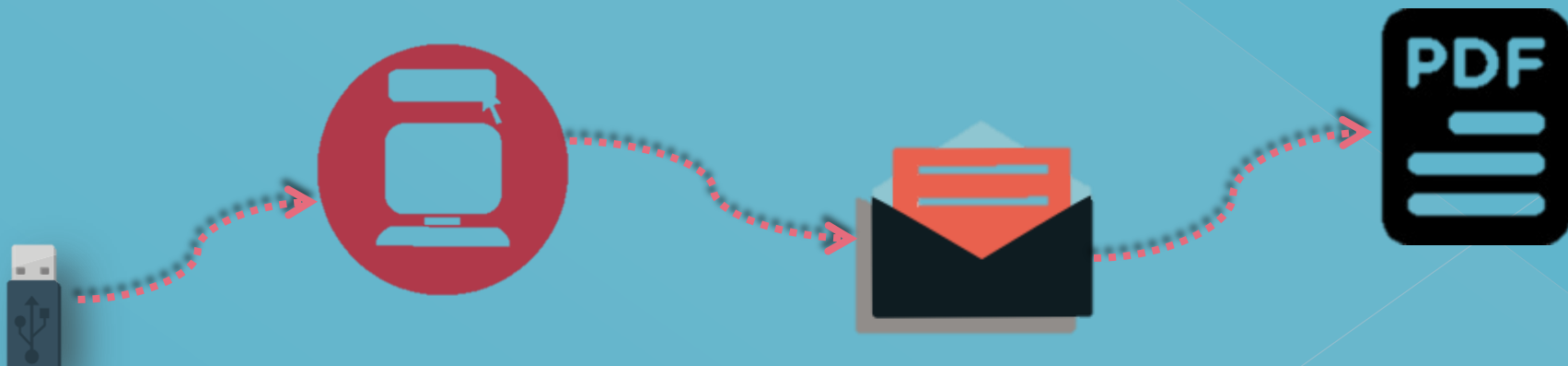
- Les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire [Cliquez Documents à télécharger cerfa 12156*04](#)
- Les statuts de l'association
- La liste des personnes chargées de son administration
- L'avis de situation au répertoire SIREN
- Un relevé d'identité bancaire avec le nom et l'adresse identiques à l'avis de situation au répertoire SIREN
- Une adresse électronique valide

Une fois votre demande traitée, votre référent politique de la ville vous transmettra votre code : vous pourrez alors saisir votre dossier.

2

Vous avez déjà fait une demande
et vous avez vos code/mot de passe :

- Saisissez dès à présent votre dossier en ligne sur le site du CGET, à la rubrique Aides et subventions
<http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>
- Convertir votre dossier en version PDF, en cliquant sur la fonction « impression du CERFA » qui génère un PDF.
- Transmettre ce dossier PDF, à votre chargée de mission Politique de la Ville référente de votre quartier ou à la Mission Égalité de Rennes Métropole pour des actions inter quartiers.





**Les bilans des actions déjà financées en 2017
et pour lesquelles vous sollicitez
une nouvelle subvention en 2018 :**



Pour faciliter l'étude de votre dossier 2018, merci de transmettre les 1^{ers} éléments de bilan de l'année 2017 dont vous disposez , sous la forme de votre choix, à la mission Égalité (cf. rubrique Vos contacts).



Pour les projets financés par l'État, la saisie en ligne du bilan 2017 sur le site du CGET devra être faite avant le 30 juin 2018 sous peine de demande de remboursement.



Pour les projets ne percevant pas une subvention de l'État, le bilan doit être saisi sur le [Cliquez Documents à télécharger cerfa N°15059*01](#), puis être transmis à la Mission Égalité – Contrat de Ville de Rennes Métropole (cf. encadré Vos contacts).

Les points de vigilance lors de la saisie :

Des informations concernant votre association ont changé

- Vous ne pouvez pas apporter les modifications vous-mêmes sur le site. Merci d'alerter la DDCSPP des éléments à modifier (cf. rubrique Vos contacts) qui s'en chargera.

Page : création d'un dossier de demande

- Sélectionnez bien 'DEPARTEMENT' à la rubrique niveau géographique concerné (pour que le logiciel oriente bien votre dossier vers la DDCSPP d'Ille-et-Vilaine).

La déclaration sur l'honneur

- La seule pièce à signer et à retourner à la DDCSPP par courrier ou par mail (version scannée).

Retrouvez ces informations dans les guides de l'utilisateur , liens ci-dessous:



- [saisir en ligne des dossiers de demandes de subventions](#)
- [saisir en ligne des comptes rendus de subventions](#)

Calendrier 2018

Date limite de dépôt des dossiers	Comité des financeurs
Mercredi 10 janvier 2018	15 mars 2018
30 avril 2018	21 ou 22 juin 2018
Juillet 2018	Septembre 2018

Rendez-vous proposés

Des sessions de saisie collective vont être organisées dans les quartiers. Inscrivez-vous auprès de votre direction de quartier ou auprès de la Mission Egalite de Rennes Métropole :

❑ **Vendredi 15 Décembre :**

9h30 à 12h, au Centre Socioculturel des Longs Prés (1 rue des Longs Prés)
14h30 à 17h, à la Maison de Quartier de Villejean (2 rue de Bourgogne)

❑ **Lundi 18 Décembre :**

17h à 19h, à l'Espace Ressources Emploi (Centre social Carrefour 18 – 7 Rue d'Espagne)



**Une cellule support est également à votre disposition
pour tous les soucis de saisie en ligne au**

tél : 09 70 81 86 94

OU

par mail : support.P147@proservia.fr

Vos contacts pour le dépôt du dossier et l'orientation, si besoin, pour la sollicitation des crédits de droit commun :

État

Benoît ROCHEE – tél 02 99 02 13 23 benoit.rochee@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgan CHAUVEL – tél 02 99 02 13 53 morgan.chauvel@ille-et-vilaine.gouv.fr

DDCSPP - 02 99 28 36 28 / 73 ddcspp-politiquedelaville@ille-et-vilaine.gouv.fr

Ville de Rennes

Le Blosne

Agnès DA SILVA – tél : 02 23 62 25 92
a.dasilva@ville-rennes.fr

Clôteaux Champs Manceaux

Pauline LEGAL - tél : 02 23 62 21 58
p.legal@ville-rennes.fr

Cleunay

Hélène RUELLAN - HUET - tél : 02 23 62 26 83
h.ruellanhuet@ville-rennes.fr

Villejean

Anaëlle LE TURNIER : tél : 02 23 62 17 75
a.leturnier@ville-rennes.fr

Maurepas

Chantal PARENT – tél : 02 23 62 19 72
c.parent@ville-rennes.fr

Rennes Métropole Mission Égalité

Clarisse CHATELLIER/Sylvie GAUTRAIS - tél : 02 23 62 22 04
egalite@rennesmetropole.fr

Conseil Départemental

Anne-Marie LAGREE - tél : 02 99 02 44 19
anne-marie.lagree@ille-et-vilaine.fr

